

# GÉRER UN LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE INDIVIDUEL OU COLLECTIF (HORS PSE)



## Vos besoins

- Être accompagné sur un projet de licenciement économique individuel ou collectif (hors PSE)
- Gérer et garantir juridiquement les différentes étapes de la procédure

## Nos atouts

- Expertise en droit social
- Maîtrise du Code du travail et des particularités de la branche professionnelle de la métallurgie
- Expérience auprès des entreprises industrielles

## Tarif

Nous consulter / Devis sur demande

## Contact :

Pascale FILAIRE [p.filaire@uimmlyon.com](mailto:p.filaire@uimmlyon.com)  
Tél. 04 78 77 35 01

## Notre démarche

Un juriste vous accompagne dans la mise en œuvre de la procédure :

### Analyser le dossier

- Déterminer le motif économique et les conséquences sur l'emploi
- Déterminer la procédure applicable
- Réaliser et gérer le calendrier de procédure  
Déterminer l'ordre des licenciements et savoir établir les critères d'ordre
- Déterminer les IRP à informer et consulter
- Calculer le coût du licenciement

### Mettre en œuvre la procédure de licenciement

- Organiser les recherches de reclassement
- Rédiger les courriers : lettre de convocation, lettre de licenciement, information de la Direccte...
- Gérer les relations avec les IRP : information/consultation, rédiger l'ordre du jour, rédiger le document d'information sur le projet de licenciement...

### Gérer l'après licenciement

- Calculer les indemnités de rupture
- Etablir les documents de rupture
- Gérer la priorité de réembauche